

Image not found or type unknown



Vestuste de meubles pour un depacsage

Par **Anna14**, le **10/09/2020** à **18:27**

Bonjour, cela fait un an que je me suis depacsee ,et je vais déménager dans mon appartement le 24 septembre ,nous avions acheter par moitié les meubles, chambre entière et un canapé et partage 50/50 donc j'ai pour 5400euros, faut il en plus appliquer une vétusté? sur chaque meuble ou sur la somme .je ne peux récupérer que le tour du lit (meubles acheté en 2017) qui est de 2100 euros